

Mode d'emploi Tickets Jeunes pour les associations.

1. OBJECTIF

Proposée au monde associatif, l'opération « Tickets Jeunes » permet à tout jeune de 3 à 18 ans résidant à Lunéville de bénéficier d'une réduction de 20 € pour s'inscrire à une activité ponctuelle ou annuelle, auprès d'une association sportive ou socioculturelle reconnue par la mairie (voir liste jointe).

2. PUBLIC

- Enfants et jeunes de 3 à 18 ans
- Domiciliés à Lunéville

3. ÉCHÉANCIER

Les tickets jeunes sont :

- **Pour les jeunes : A RETIRER** sur le portail famille via le lien <https://www.espace-citoyens.net/mairie-luneville> du 2 janvier au 30 novembre

A UTILISER du 2 janvier au 30 novembre

- **Pour les associations :**

A RETOURNER au service jeunesse **avant le 15 décembre** via le **formulaire récapitulatif association**

IMPORTANT :

Il incombe aux associations :

- D'informer le public concerné de l'existence du dispositif (mode d'emploi ci-joint),
- De déduire les 20 € du montant de la cotisation,
- De conserver les informations transmises par les familles et compléter les récapitulatifs ci-joints,
- De retourner les récapitulatifs, disponibles sur le site internet de la ville, au Service Jeunesse à compter du 01 décembre.

**Les derniers récapitulatifs des tickets jeunes doivent impérativement être retournés
au Service Jeunesse**

AVANT LE 15 DECEMBRE EN MAIRIE OU PAR MAIL

Les associations seront ensuite subventionnées du montant des tickets enregistrés.